

RESOLUTION N°005../CN-REDD+

Relative à l'approbation du rapport de fin de la phase de préparation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des terres (REDD+).

Le comité national REDD+ (CN-REDD+), réuni en sa cinquième session,

Rappelant le décret n° 2016-007/PR du 25 janvier 2016 qui institue les organes de gestion du processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts REDD+ ;

Rappelant l'article 3 dudit décret qui définit les attributions du Comité National REDD+ du Togo ;

Rappelant l'article 12 dudit décret qui désigne la coordination nationale REDD+ comme entité de mise en œuvre du processus de préparation à la REDD+ au Togo sur la base du document de proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP) ;

Rappelant le rôle du CN-REDD+ consistant à assurer le suivi, le contrôle des activités REDD+ et à statuer sur des décisions qui orientent les travaux de la REDD+ ;

Reconnaissant les progrès accomplis dans le processus de préparation du Togo à la REDD+ notamment dans la conduite des consultations des parties prenantes à la REDD+, dans la conduite et la validation participative des études thématiques impliquant toutes les parties prenantes, dans l'élaboration et la validation participative de la stratégie nationale REDD+, du plan d'actions de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ ; dans l'élaboration et la validation participative des instruments de sauvegardes environnementales et sociales qui encadreront la mise en œuvre de stratégie REDD+ ; dans l'élaboration et la soumission du niveau de référence des forêts (NRF) à la Convention-cadre des nations unies sur la lutte contre le changement climatique et dans la mise en place du système national de surveillance des forêts (SNSF) ;

Prenant acte des résultats et conclusions de l'auto-évaluation participative du processus de préparation du Togo à la REDD+, menée en mai 2021 avec l'ensemble des parties prenantes ;

Vu que les résultats des consultations avec les différentes catégories de parties prenantes indiquent clairement que le processus de préparation à la REDD+ s'est

déroulé de manière satisfaisante et que le pays est suffisamment prêt pour entamer la deuxième phase dudit processus ;

Vu que le processus de préparation à la REDD+ a été conduit dans une approche participative et inclusive avec l'implication effective des différentes parties prenantes ;

Vu la mobilisation, l'engagement et l'enthousiasme des acteurs tout au long dudit processus

Le comité national REDD+

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le rapport de fin de la phase de préparation (R-package) à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+),

Il autorise par la même occasion le ministère en charge de l'environnement, à travers la coordination nationale REDD+, de soumettre ledit rapport au comité des participants du FCPF.

Article 2 : de charger le Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières de l'exécution de la présente résolution qui sera publiée partout où besoin sera.

Lomé, le **09 AOUT 2021**.....

Pour la session plénière du CN-REDD+,

Le Président



Katari FOLI-BAZI

Ampliations :

- **Présidence de la République**
- **Primature**
- **Ministères sectoriels**
- **Banque mondiale**
- **Autres Acteurs impliqués**